

LE SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE

A. Le service « PSE » de votre école est organisé par :



SeLiNa PSE – A.S.B.L. - Antenne de Jambes
 Service de Promotion de la Santé à l'Ecole
 Rue de Dave, 124 à 5100 Jambes
 ☎ : 081/30 22 23
 ✉ : pse-jambes@selina-asbl.be
 🌐 : www.pse.selina-asbl.be

Aux parents

B. L'équipe « PSE » se compose :

- **De médecins :** Anne-Françoise Coutisse, **Sophie Daene**, Dominique De Deurwaerder, Eric Gérard, **Sandrine Magnette**, Jean-Charles Maquinay, **Françoise Pineux**, Fanny Van Severen
- **D'infirmières :** Christel Harvengt, Mathilde Jacquemin
- **D'assistante administrative :** Justine Fraikin

C. Que pouvez-vous attendre du Service PSE de l'école de vos enfants ?

- ✓ Dans le cadre de la médecine préventive, nous effectuons les bilans de santé dans les années visées par le décret. Ceux-ci sont obligatoires et gratuits. Pour un suivi médical adéquat, nous vous recommandons s'il y a lieu de consulter votre médecin traitant ou un médecin spécialiste. Nous attendons de votre part une réponse émanant du médecin consulté.
- ✓ Nous sommes à votre disposition pour toute question d'ordre médical, social ou administratif, tous les jours ouvrables de 8h à 16h30 et la première semaine des congés sauf durant les congés scolaires de Noël.
- ✓ **Sachez que nous sommes tenus au secret médical.**
- ✓ Si vous refusez notre service PSE, vous devez l'exprimer au plus tard le 30/09/25 en nous envoyant une lettre recommandée, choisir un autre service PSE agréé et faire procéder au bilan de santé dans les 2 mois.
- ✓ Dans notre démarche de **promotion de la santé à l'école**, nous travaillons en considérant l'enfant et son bien-être tout au long de son développement et de sa scolarité. Nous réalisons différentes actions : contacts individuels lors du passage de votre enfant au centre, animations en classe et mise à disposition de supports adéquats. Nous sommes attentifs aux besoins des élèves en matière de santé. Avec les parents, les enseignants et les partenaires extérieurs, le service PSE apporte son soutien au projet de santé de l'école.
- ✓ Nous sommes attentifs à la **situation vaccinale** de chaque élève. En fonction du calendrier vaccinal, nous proposons **gratuitement** la vaccination adéquate. **Ces vaccins seront toujours réalisés avec votre autorisation.**
- ✓ En cas d'accident nucléaire et comme le prévoit la loi, si votre enfant est présent dans nos locaux, il y sera confiné le temps nécessaire. Les consignes de prévention pour l'iode seront appliquées. Si votre enfant présente une contre-indication absolue pouvez-vous en avertir le SPSE en début d'année ?
- ✓ Nous sommes amenés à gérer les situations liées à l'apparition de maladies infectieuses dans l'école. Si votre enfant est atteint d'une **des maladies transmissibles suivantes :**

La méningite à méningocoque, la poliomyélite, la diphtérie, la rougeole >>> Vous devez informer la direction de l'école immédiatement.

L'hépatite A, la tuberculose, la coqueluche, les oreillons, la rubéole, la gale, la teigne du cuir chevelu, la gastro-entérite, la varicelle, l'impétigo, la pédiculose, la scarlatine >>> Vous devez informer la direction de l'école dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions pour l'attention portée à ces informations.

Votre équipe PSE